

COVID-19

Comment mettre à jour
son document unique
d'évaluation des risques
professionnels ?

Mai 2020

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises





TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	ii
INTRODUCTION	3
ETAPE 1 : identifier les situations dangereuses et les dommages potentiels	4
ETAPE 2 : identifier les moyens de prévention existants	8
ETAPE 3 : évaluer le risque résiduel et hiérarchiser (cotation)	11
ETAPE 4 : élaborer le plan d'actions	15
ETAPE 5 : assurer le suivi et réévaluer	19

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

INTRODUCTION

Au vu de la situation actuelle, il est indispensable pour l'employeur de mettre à jour son document unique en y intégrant les risques spécifiques liés à la pandémie de COVID-19.

Pour rappel : l'article R. 4121-2 du Code du travail prévoit :

« La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- au moins chaque année
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8
- lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie. »

Préambule et rappels :

Ce guide est utilisable par toute entreprise même si les exemples fournis sont basés sur la méthode et l'outil habituellement déployés par AST67 (outil téléchargeable ici : <https://www.ast67.org/vous-etes-employeur/evaluez-vos-risques/>).

Nous rappelons que de manière générale toute évaluation des risques (transposée dans le Document Unique) passe par, au moins, les étapes suivantes :

- l'analyse et le descriptif de l'activité réelle des salariés
- l'identification des situations dangereuses avec les moyens de prévention (collectifs ou individuels) existants au moment de l'évaluation
- l'évaluation des risques résiduels et leur hiérarchisation (cotation)
- la définition d'un plan d'actions

Dans le cadre de la mise à jour que vous vous apprêtez à faire, vous avez déjà réalisé ces étapes pour le fonctionnement « habituel » de votre entreprise. Il vous faudra les compléter, les modifier et les réévaluer sur la base des nouveaux risques générés par le COVID-19 et de l'éventuelle nouvelle organisation mise en place.

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

ETAPE 1 : IDENTIFIER LES SITUATIONS DANGEREUSES ET LES DOMMAGES POTENTIELS

Cette première étape consistera à identifier les situations de travail où les conditions de transmission du COVID-19 peuvent exister :

- Contacts directs de personnes à moins d'un mètre (avec les collègues, les clients, etc.)
- Contacts avec des objets touchés par plusieurs personnes (poignées de porte, téléphone, monnaie, matériel, etc.).

Le virus peut survivre quelques heures à plusieurs jours sur les surfaces inertes. Voici les données disponibles à ce jour (Source : *New England Journal of Medicine* ; *Lancet*) :

- Cuivre (pièce de monnaie) : 4 heures
- Aluminium : 2-8 heures
- Tissus, cheveux : 12 heures
- Papier, carton : 1 jour
- Acier Inox : 3 jours
- Bois : 4 jours
- Verre : 5 jours
- Plastique : 2-7 jours



Il s'agira également, afin d'élaborer une évaluation complète et précise, d'identifier toutes les autres situations de travail présentant des risques non biologiques mais générés par cette période de crise sanitaire (tels que troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, risques d'accident, etc.).

Pour réaliser cette étape, de façon méthodique, il vous faudra analyser les situations de travail et vous poser les questions suivantes pour chaque unité de travail :

- Quelles sont les tâches qui seront réalisées (prenez compte des réorganisations liées au contexte) ?
- Comment seront-elles réalisées :
 - avec quel matériel (équipements, machines, outils, produits, etc.) ?
 - selon quelle organisation (quel mode opératoire, à quel moment, selon quelle fréquence, etc.) ?
 - dans quels endroits ?
 - quels flux de circulation vont-elles générer (pensez aux zones de passage : couloirs, portes, sas, ascenseurs, etc.) ?
 - etc.

En réalité, tentez d'imaginer ce que vont faire vos salariés de leur arrivée sur leur lieu de travail à leur départ en fin de journée.

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Tenez compte également des modes dégradés et des dysfonctionnements potentiels (définissez quels modes d'intervention doivent être prévus en cas de panne, par exemple).

Même en situation de crise, veillez à intégrer et à consulter vos salariés et vos représentants du personnel.

Quelques exemples :

a. Risques biologiques

SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES POTENTIELS
Les salariés travaillent au contact de personnes contaminées : lors de différentes phases de travail (soins, mobilisation du patient, etc.).	Infection par le COVID-19
Les salariés travaillent au contact de personnes dont la situation de santé n'est pas connue : livraisons de denrées alimentaires sur le lieu de travail ou au domicile de personnes tiers.	
Les tâches réalisées impliquent un risque de contact avec des surfaces potentiellement contaminées : par ex. lors du nettoyage des parties communes et des points de contact (interrupteurs, poignées de portes, matériel commun, etc.).	
Trajet domicile - lieu de travail en transports en commun : le salarié peut être au contact à ce moment-là de personnes porteuses du virus.	
Les salariés travaillent en open space : les postes de travail sont espacés de moins d'1 m.	
Les salariés déjeunent sur leur lieu de travail, une cuisine commune est mise à leur disposition. Les équipements sont partagés.	
Les opérateurs se partagent des outils pour le réglage et la maintenance de premier niveau des machines.	

b. Risques psychosociaux

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES POTENTIELS
<p>Exigences de travail :</p> <ul style="list-style-type: none">- Salariés soumis à de fortes charges de travail (liées aux réorganisations nécessaires, à un effectif réduit, etc.).- Salariés étant amenés à occuper de nouveaux postes de travail (pour faire face à une augmentation ou à une diminution de l'activité).- Nature de la tâche à réaliser.- Surcharge ou sous charge de travail.- Travail dans l'urgence.- Travail isolé (télétravail, travailleurs itinérants, etc.).- Perte des limites entre vie professionnelle et vie privée, hyperconnectivité.	Apparition de RPS Stress, anxiété, peur, désengagement, burn-out
<p>Exigences émotionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Salariés en contact avec un public en situation d'exclusion, de maladie ou de souffrance.- Conditions de travail exigeant patience, disponibilité et amabilité (travail en équipe, relation clients, etc.).- Inquiétudes liées à la situation de crise (santé, survie économique de l'entreprise, etc.).- Décès d'un collègue.	

c. Risques liés au télétravail

SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES POTENTIELS
Matériel de télétravail inadapté et/ou mauvaise installation (mauvaise ergonomie au poste de travail, etc.) : contraintes posturales multiples, telles que flexion des cervicales, haussement ou tassement des épaules, mauvais appuis des avant-bras et des poignets, flexion du dos.	Apparition de troubles musculosquelettiques, fatigue visuelle, etc.
Chutes de hauteur, de plain-pied... selon la configuration des locaux.	Blessures, entorses, fractures, etc.
Mauvaise installation électrique, surcharge des rallonges (triplettes, etc.).	Brûlure, électrisation

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

d. Risques d'accidents

SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES POTENTIELS
Dans le cadre d'une reprise d'activité avec effectif réduit : absence de personnel formé (aux machines, au secourisme, etc.), absence de personnel avec habilitations spécifiques, etc.	Blessures diverses, écrasement, happement, électrisation, électrocution, etc.

e. Risques liés à l'utilisation de produits chimiques

SITUATIONS DANGEREUSES	DOMMAGES POTENTIELS
Manque d'EPI obligatoires (masques et/ou gants) pour se protéger dans les situations de travail habituelles.	Intoxication, allergie, brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides
Utilisation de nouveaux produits de nettoyage.	

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

ETAPE 2 : IDENTIFIER LES MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS

Une fois l'ensemble des situations dangereuses identifiées pour toutes les unités travail, il s'agira de recenser les moyens de prévention (collectifs et/ou individuels, matériels et/ou organisationnels) que vous avez en place au moment de la réalisation de votre mise à jour.

Certains d'entre eux étaient vraisemblablement déjà en place avant la crise sanitaire, d'autres ont été mis en place au fur et à mesure depuis le début de la crise.

Cette étape vous permettra d'évaluer, par la suite, le risque effectif auquel vos salariés sont exposés compte tenu de toutes les mesures que vous avez déjà prises.

Elle vous permet également d'anticiper votre marge de manœuvre.

Exemple :

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Détermination du risque			Moyens de prévention actuellement en place	Evaluation du risque résiduel		
Type de risque	Situation dangereuse	Domage potentiel		Fréquence d'exposition	Gravité	Priorité
Risque biologique	Les salariés (désignés pour cette tâche) sont amenés à effectuer le nettoyage des parties communes (cuisine, vestiaires, sanitaires). Le temps consacré à ces tâches de nettoyage est estimé à 2 h/jour.	Infection par le COVID-19	Protocole et modes opératoires spécifiques élaborés. Port obligatoire d'Equipements de Protection Individuelle : gants, masques, lunettes, blouses.			
	Les salariés sont en contact avec du public toute la journée.	Infection par le COVID-19	Les salariés ont été informés sur les gestes barrières (affichage en place). Plan de nettoyage/de désinfection en place Matérialisation au sol de la distanciation physique à respecter. Mise à disposition de gel hydroalcoolique Port des Equipements de Protection Individuelle : gants, masques (les consignes liées au port et au retrait sont données).			
	Les salariés sont amenés à partager leur poste de travail / leur matériel / leur véhicule	Infection par le COVID-19	Lorsque cela est possible, mise à disposition de matériel et poste de travail nominatifs. Pour les postes où cela n'est pas possible : désinfection du matériel et des postes de travail en début et fin de journée. Nettoyage / désinfection réguliers des poignées de porte, des interrupteurs et autres équipements susceptibles d'être manipulés par plusieurs personnes.			

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Postures contraignantes	Télétravail : aménagement non optimal du poste de travail au domicile.	Engourdissement, lombalgies, douleurs cervicales, troubles circulatoires, lourdeurs de jambes, céphalées Apparition de troubles musculo-squelettiques	Casque téléphonique et souris ergonomique à disposition de la plupart des salariés. Visio conférence quotidienne.			
Charge mentale / organisation du travail	Du fait de la réorganisation et du manque d'effectif : certains salariés sont amenés à avoir une charge de travail très importante. Certains salariés sont amenés à occuper de nouveaux postes de travail (nouvelles tâches).	Apparition de RPS, stress	Echanges réguliers avec les collaborateurs par téléphone ou par visioconférence.			

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

ETAPE 3 : EVALUER LE RISQUE RESIDUEL ET HIERARCHISER (COTATION)

Cette étape consistera, pour chaque situation dangereuse identifiée, à évaluer le risque résiduel effectif auquel vos salariés sont exposés en tenant compte des moyens de prévention déjà en place.

L'objectif de cette étape est de dégager des priorités en vue de programmer des actions de prévention.

Dans l'outil proposé par AST67, la cotation du risque se base sur 2 critères :

- la fréquence d'exposition des salariés à la situation dangereuse,
- la gravité des dommages éventuels.

C'est une possibilité parmi d'autres, il convient bien entendu que vous utilisiez vos propres critères de cotation habituels pour la hiérarchisation des nouveaux risques identifiés.

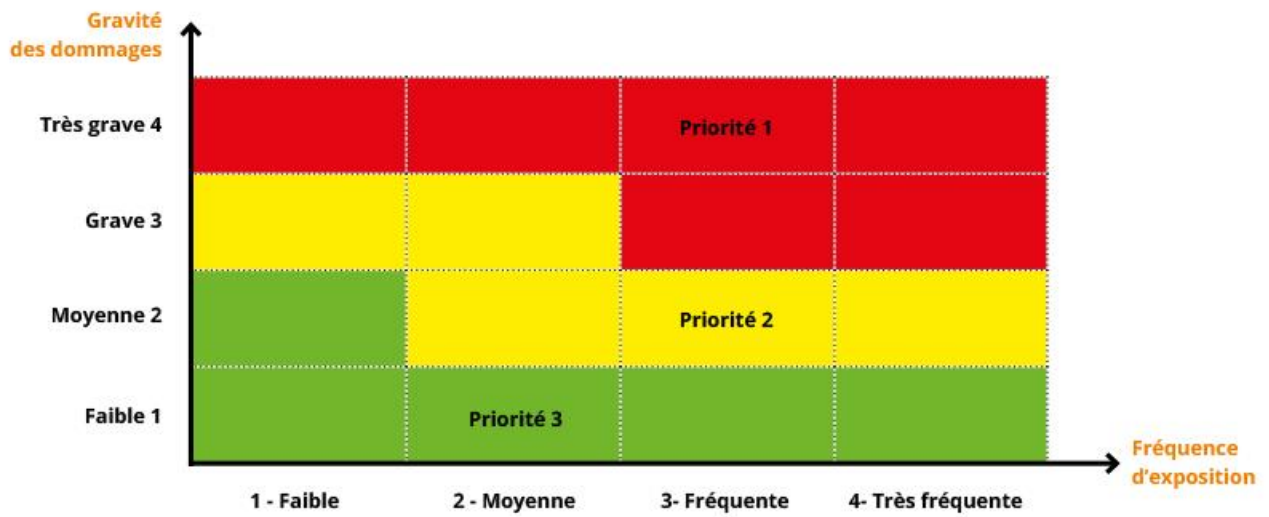
Gravité des dommages potentiels (en tenant compte des moyens de prévention déjà en place)		
Cotation	Gravité	Par exemple :
1	Faible	Accident ou maladie sans arrêt de travail
2	Moyenne	Accident ou maladie avec arrêt de travail
3	Grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle
4	Très grave	Accident ou maladie mortel

Fréquence d'exposition des salariés		
Cotation	Fréquence	Par exemple :
1	Faible	Exposition de l'ordre de 1 x/an Exposition < 25 % du temps de travail
2	Moyenne	Exposition de l'ordre de 1 x/mois Exposition comprise entre 25 et 50 % du temps de travail
3	Importante	Exposition de l'ordre de 1 x/semaine Exposition comprise entre 50 et 75 % du temps de travail
4	Très importante	Exposition quotidienne ou permanente Exposition > 75 % du temps de travail

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Niveaux de priorité :



COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Détermination du risque			Moyens de prévention actuellement en place	Evaluation du risque résiduel		
Type de risque	Situation dangereuse	Domage potentiel		Fréquence d'exposition	Gravité	Priorité
Risque biologique	Les salariés (désignés pour cette tâche) sont amenés à effectuer le nettoyage des parties communes (cuisine, vestiaires, sanitaires). Le temps consacré à ces tâches de nettoyage est estimé à 2 h/jour.	Infection par le COVID-19	Protocole et modes opératoires spécifiques élaborés. Port obligatoire d'Equipements de Protection Individuelle : gants, masques, lunettes, blouses.	2	4	1
	Les salariés sont en contact avec du public toute la journée.	Infection par le COVID-19	Les salariés ont été informés sur les gestes barrières (affichage en place). Plan de nettoyage/de désinfection en place Matérialisation au sol de la distanciation physique à respecter. Mise à disposition de gel hydroalcoolique Port des Equipements de Protection Individuelle : gants, masques (les consignes liées au port et au retrait sont données).	4	4	1
	Les salariés sont amenés à partager leur poste de travail / leur matériel / leur véhicule	Infection par le COVID-19	Lorsque cela est possible, mise à disposition de matériel et poste de travail nominatifs. Pour les postes où cela n'est pas possible : désinfection du matériel et des postes de travail en début et fin de journée. Nettoyage / désinfection réguliers des poignées de porte, des interrupteurs et autres équipements susceptibles d'être manipulés par plusieurs personnes.	2	4	1

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Postures contraignantes	Télétravail : aménagement non optimal du poste de travail au domicile.	Engourdissement, lombalgies, douleurs cervicales, troubles circulatoires, lourdeurs de jambes, céphalées Apparition de troubles musculo-squelettiques	Casque téléphonique et souris ergonomique à disposition de la plupart des salariés. Visio conférence quotidienne.	4	2	2
Charge mentale / organisation du travail	Du fait de la réorganisation et du manque d'effectif : certains salariés sont amenés à avoir une charge de travail très importante. Certains salariés sont amenés à occuper de nouveaux postes de travail (nouvelles tâches).	Apparition de RPS, stress	Echanges réguliers avec les collaborateurs par téléphone ou par visioconférence.	4	3	1

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

ETAPE 4 : ELABORER LE PLAN D' ACTIONS

Cette étape va consister à définir les actions qui seront mises en œuvre en vue de supprimer ou de limiter les risques identifiés.

Nous vous recommandons de désigner une personne qui sera en charge du suivi des décisions prises, de l'évolution du plan d'actions et qui assurera une veille sanitaire auprès des autorités compétentes.

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Type de risque	Situation dangereuse	Niveau de priorité	Actions à mettre en place	Responsable	Délai	Etat d'avancement
Risque biologique	Les salariés (désignés pour cette tâche) sont amenés à effectuer le nettoyage des parties communes (cuisine, vestiaires, sanitaires). Le temps consacré à ces tâches de nettoyage est estimé à 2 h/jour.	1	Réaliser l'information du personnel sur le risque Covid-19 (information sur les gestes barrières et les mesures de distanciation physique notamment...) Présenter au personnel les protocoles de nettoyage. Rappeler les consignes régulièrement. Former le personnel à la mise en place des masques et à leur enlèvement.	Mme DUVAL	Le jour d'arrivée du personnel concerné	
	Les salariés sont en contact avec du public toute la journée.	1	Installer à chaque poste un panneau transparent (type plexiglass) pour se protéger des clients Définir et faire appliquer le protocole chargement/déchargement auprès des professionnels et des particuliers en tenant compte des directives gouvernementales Former le personnel à la mise en place des masques et à leur enlèvement. Organiser et matérialiser les flux de circulation des personnes (clients et salariés). Installer à l'entrée un panneau indiquant les modalités de fonctionnement des flux des personnes (nombre limité...) Définir les nouvelles plages horaires d'ouverture au public et les communiquer. Mettre en place un affichage indiquant que le paiement par carte bancaire est à privilégier	Mr DUPONT	A réception des panneaux Date Le jour d'arrivée du personnel concerné Date Date Date	
	Les salariés sont amenés à partager leur poste de travail / leur matériel / leur véhicule	1	Définir un protocole de nettoyage / désinfection régulier de l'intérieur des véhicules : clés, poignées de porte, levier de vitesse, frein à main... Mettre à disposition dans les véhicules des lingettes et du gel hydroalcoolique	M. DUPONT	Pour le 1er jour d'utilisation des véhicules	

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Charge mentale, organisation du travail	Du fait de la réorganisation et du manque d'effectif : certains salariés sont amenés à avoir une charge de travail très importante. Certains salariés sont amenés à occuper de nouveaux postes de travail (nouvelles tâches)	1	Former les salariés affectés à un nouveau poste. Former les personnes concernées à l'utilisation des outils de visioconférence. Mettre à jour les fiches de postes qui le nécessitent	Mme DUVAL	7 jours	
Postures contraignantes	Télétravail : aménagement non optimal du poste de travail au domicile	2	Mettre à disposition des moyens et matériel nécessaires pour effectuer le télétravail dans de bonnes conditions (matériel informatique, sièges...) Définir des temps de pauses régulières. Informer les salariés sur les bonnes pratiques de télétravail (transmission d'un document d'information et présentation en réunion visio).	Mr CHAUVIN	7 jours	

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Concernant les mesures susceptibles d'être prises :

- Dans le cadre du contexte COVID-19, le Ministère du Travail édite des **« fiches conseils métiers pour les salariés et les employeurs »** dans lesquelles les mesures de prévention à mettre en place sont précisées. Il n'en existe pas pour toutes les activités, mais elles constituent une source d'informations transposables.
- Certaines branches professionnelles ont également édicté des guides.
- AST 67 a, de son côté, élaboré un guide « Aide à la reprise d'activité » qui liste (de manière non exhaustive mais malgré tout très complète) toute une série de mesures envisageables, relatives aux aspects suivants :
 - Organiser la distanciation sociale pour le télétravail et sur les lieux de travail
 - Gérer l'hygiène générale des locaux
 - Informer, sensibiliser aux gestes barrières
 - Mettre en place des actions relatives à l'hygiène des mains
 - Gérer les déchets
 - Gérer les trajets
 - Gérer les entrées / sorties des locaux, la circulation dans l'entreprise
 - Gérer le travail au poste
 - Assurer la ventilation des locaux
 - Gérer l'utilisation des locaux communs (salle de réunion, salle de restauration, salle de pause, vestiaires, sanitaires)
 - Gérer l'accueil des visiteurs, des entreprises extérieures, des livraisons ...

COVID-19

Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

ETAPE 5 : ASSURER LE SUIVI ET RE-EVALUER

Veillez à assurer un suivi régulier de la mise en place des actions, notamment auprès des différentes personnes responsables.

De la même manière, évaluez régulièrement leur mise en place sur le terrain et réajustez les si besoin.

Liens utiles :

- **Dossier spécial COVID19** : <https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/>
- **Foire aux questions COVID19** : <https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/foire-aux-questions-coronavirus-covid-19/>
- **Webinaires COVID-19** : <https://www.ast67.org/webinaires-covid19/>
- **Guide de reprise d'activité, affiches et document organisationnels** : <https://www.ast67.org/boite-a-outils/>
- **Besoin d'un accompagnement psychologique ?** : <https://www.ast67.org/actualite/coronavirus-covid-19/accompagnement-psychologique/>